

ANCV
Direction des Politiques Sociales / Service Développement
Fond d'expérimentation Appel à projets
Aide aux Vacances des Enfants Protégés
Bilan 2022



Photo Projet ADEPAPE 59 2022

L'ANCV a renouvelé en 2022 son appel à projets à destination des enfants protégés et leurs proches, dans le double objectif de favoriser :

- des séjours familiaux (famille d'origine ou famille d'accueil) pour tous les enfants protégés ;
- toute forme de séjour pour les enfants confiés à des familles d'accueil et qui ne peuvent partir en vacances avec leurs familles d'origine ;
- toute forme de séjour, et notamment des départs en autonomie pour les jeunes protégés de 16 ans et plus.

Le présent document vise à dresser le bilan du dispositif sur la base de 49 projets sur les 61 ayant fait l'objet d'une aide de l'ANCV, soit 80 % des projets.

Cette seconde édition a connu **un développement quantitatif significatif tant sur le nombre de projets que sur le nombre de bénéficiaires**. Elle aura ainsi permis, sur la base des bilans transmis à date, **d'aider en 2022 1 237 jeunes protégés et leurs proches, ainsi que 350 accompagnateurs, pour un total de 1 587 partants, contre 750 en 2021.**

Le présent bilan vise à présenter **les porteurs de projets, projets et bénéficiaires** de cette initiative ainsi que les **impacts** identifiés sur les parties prenantes.

SOMMAIRE

Les Chiffres-clés	Page 3
Synthèse des constats	Page 3
1- Bilan 2022	Page 4
1.1- Les porteurs de projets	Page 4
1.2- Les projets	Page 5
1.3- Des impacts nombreux et variés identifiés sur les parties prenantes	Page 10
2- Satisfaction des parties-prenantes et promotion du dispositif	Page 13
2.1- Un dispositif plébiscité par les porteurs de projets, qui notent des améliorations par rapport à 2021	Page 13
2.2- Propositions d'ajustement 2023	Page 13
2.3- Axes de promotion et de diffusion accrues de l'appel à projets	Page 16
Annexe 1 : Appel à projets 2022	doc joint

Les Chiffres-clés :

	2021	2022
Nb total de projets	74	61 (dt 2 reports)
Nb de bilans reçus	70	49
- dont projets réalisés	64	47
- dont projets reportés	2	0
- dont projets annulés	4	2
Nb de bénéficiaires	665	1 237
- dont enfants/jeunes	594	1 064
- dont proches	71	173
Accompagnateurs	156	350
Montant global octroyé (dt 2 reports 2021)	163 960 €	377 684 €
Montant moyen octroyé par personne	247 €	252 €
Montant global utilisé à date	143 243,25 €	240 679 €
Montant moyen réel par personne	215 €	195 €

Sur les 49 demandes faisant l'objet de ce bilan :

- 11 sont des demandes multi-projets (aucune en 2021)
- 39 demandes ne concernent qu'un seul projet de séjours.

Synthèse des constats :

L'initiative a mobilisé en 2022 un spectre large de porteurs de projets impliqués sur le champ de la protection de l'enfance. L'appel à projets a permis d'aider au départ en vacances d'enfants et de jeunes protégés rencontrant des situations diverses : mineurs résidant en établissement, en famille d'accueil ou en milieu ouvert et majeurs ASE. Les parents, proches et assistants familiaux ont également bénéficié de ce dispositif.

Les projets sont caractérisés par un taux d'encadrement important. Les séjours sont concentrés sur les périodes de vacances d'été, relativement lointains et répartis sur l'ensemble du territoire métropolitain.

Les coûts de séjours et le montant moyen de l'aide ANCV sont contenus, dans une conjoncture d'inflation générale sur les coûts de séjours et d'augmentation du plafond de l'aide. En parallèle, est observé une nette évolution des cofinancements, notamment publics, en occurrence comme en volume, permettant de minorer les contributions ANCV et PDP.

Les établissements et services bénéficiaires identifient un apport du projet vacances en termes d'enrichissement de leurs projets éducatifs. Le projet vacances constitue un support d'animation collectif au sein de la structure. Au-delà des séances de préparation en amont des séjours, les porteurs de projets organisent encore davantage qu'en 2021 des bilans post séjours qui associent les jeunes, mais également leurs familles tant que possible. Le dispositif contribue dans ce cadre :

- pour ce qui concerne les impacts sur la structure, au resserrement de la relation entre le référent éducatif et le jeune ainsi que sa famille d'origine ;
- concernant les bénéficiaires, au renforcement des liens sociaux, au répit, à la remobilisation et au renforcement de l'estime de soi.

L'appel à projets semble emporter l'adhésion de l'ensemble des parties prenantes :

- Le **taux de satisfaction général** observé chez les porteurs de projets est **de 94%**
- **L'ensemble des porteurs de projets** ayant participé au dispositif en 2022 **souhaitent continuer d'y avoir recours en 2023.**

1- Bilan 2022

Préambule

Le présent bilan porte sur 49 des 61 demandes d'aide 2022, dont les bilans sont reçus à date soit plus de 80 % des projets soutenus en 2022.

Il concerne 1 237 bénéficiaires aidés et 350 accompagnateurs.

Les modalités 2022 sont rappelées dans l'annexe 1 jointe à ce document

1.1- Les porteurs de projets

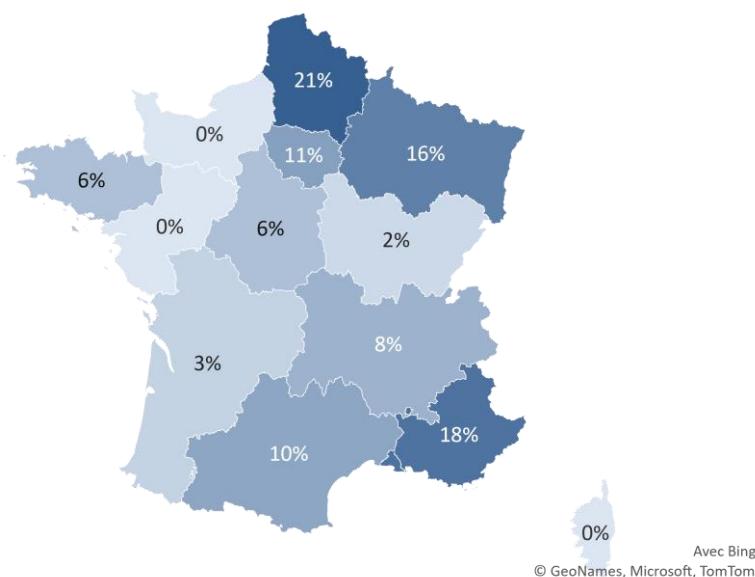
1.1.1- Un nombre stable de porteurs de projets en cette 2eme année d'AAP...

En 2022, **35 porteurs de projets** ont soumis des projets dans le cadre de cette initiative, contre 34 en 2021.

1.1.2- ... quasi unanimement constitué d'associations conventionnées...

Une demande émanant d'un Conseil départemental ainsi qu'une demande émanant d'une direction territoriale de la jeunesse sont parvenues à l'ANCV. **Toutes les autres ont été initiées par des associations conventionnées.**

1.1.3- ... inégalement implantés sur le territoire



Les trois régions Haut-de-France, Grand-Est et PACA, concentrent plus de 55 % des porteurs de projets impliqués.

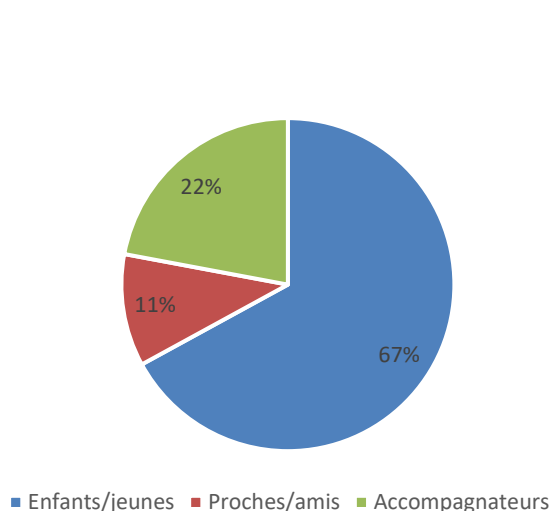
3 régions n'ont enregistré aucun dépôt de dossier.

Répartition des porteurs de projets

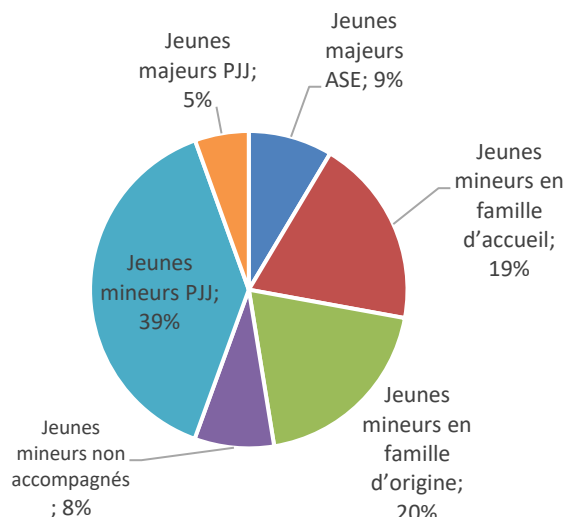
1.2 Les projets

1.2.1- Des séjours pour les enfants et jeunes protégés mais aussi pour leurs proches

Des projets majoritairement dédiés aux enfants mineurs ...



Typologie des bénéficiaires



Détail des enfants bénéficiaires

A date, le dispositif a bénéficié en 2022 à 1 587 personnes, dont :

- 1 064 jeunes et enfants protégés
- 173 proches, parents, amis et assistants familiaux.
- 350 accompagnateurs, en augmentation par rapport à 2021 (22% contre 14%)

Parmi les 1 064 jeunes et enfants protégés aidés :

- 86 % des enfants bénéficiaires sont des mineurs :
 - 39 % fait l'objet d'un accompagnement éducatif en établissement, **contre 71 % en 2021**
 - 39 % réside habituellement en famille, d'accueil ou d'origine, **contre 20 % en 2021**
 - une part limitée de mineurs non accompagnés.
- 14 % sont des majeurs ASE.

... fortement encadrés, comme en 2021

Les groupes sont en moyenne constitués de 11,8 participants et de 3,3 accompagnateurs.

Cette moyenne montre un taux d'encadrement important des séjours (1 accompagnateur pour 3,5 participants).

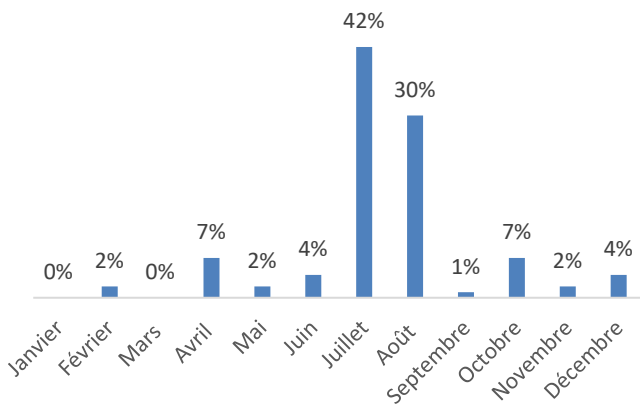
Les taux d'encadrement sont d'autant plus forts pour les séjours concernant les majeurs ASE (1 pour 2,5) et ceux concernant les mineurs en établissement et service (1 pour 3).

A l'inverse, les séjours en famille d'origine font l'objet d'un taux d'encadrement moindre (1 pour 15 environ).

Ces taux importants reposent sur le respect de la réglementation Jeunesse et Sports pour les séjours de mineurs, d'une part ; de la situation de fragilité globale rencontrée par l'ensemble des bénéficiaires d'autre part.

1.2.2- Des séjours d'été, majoritairement à la campagne, relativement longs et lointains

Des séjours concentrés sur les vacances d'été

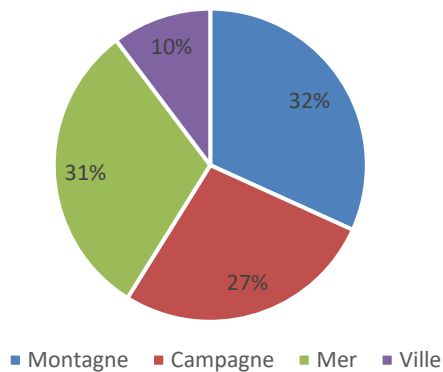


Plus de 70 % des projets se sont tenus durant les mois de juillet et août, contre 90 % en 2021.

Cette période coïncide à la fois avec les périodes de grandes vacances mais aussi de fermeture de plusieurs établissements accueillant les enfants. La meilleure appropriation du dispositif par les porteurs de projets, et le lancement anticipé de l'AAP en 2022, ont cependant permis l'organisation d'une part plus importante de séjours en ailes de saison et durant les des VS d'avril.

Mois de réalisation des séjours (hors multi-projets)

Un attrait également partagé entre campagne, mer et montagne



La campagne, qui représentait 55 % des séjours en 2021, est dorénavant la 3^{ème} destination privilégiée par les PDP (27%) après la montagne (32%) et la mer (31%).

L'année 2022 a aussi permis l'organisation des **premiers séjours en environnement urbain (10%)**.

Environnement de réalisation des séjours

Des séjours plutôt moins lointains et longs qu'en 2021



Répartition des séjours selon leurs durées

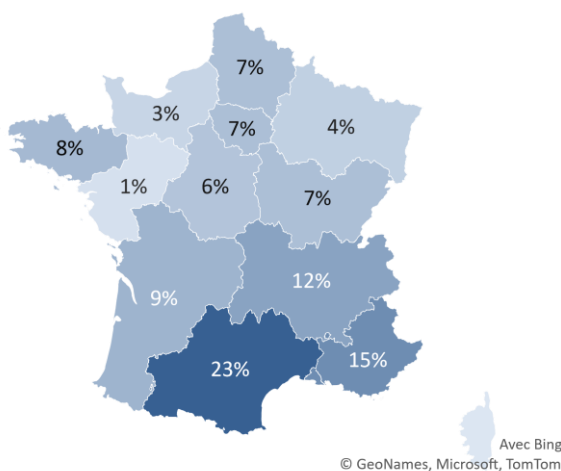
Répartition des séjours selon leurs distances

Les séjours soutenus durent en moyenne 7,9 jours (contre 8,1 j en 2021).

Seuls un quart d'entre eux a duré une semaine et plus, contre près de 40 % en 2021. Cette diminution apparaît proportionnelle à celle de la part d'enfants faisant l'objet d'un accompagnement éducatif en établissement, les séjours organisés par ces derniers correspondant aux périodes de fermeture de certains établissements (MECS notamment) et répondant à une volonté d'offrir aux enfants une période de rupture significative.

La distance de réalisation du séjour connaît une diminution en conséquence : 71 % des projets se déroulent à plus de 100 Km de la résidence habituelle des enfants (contre 80% en 2021), et la moitié à plus de 250 Km (contre 60% en 2021).

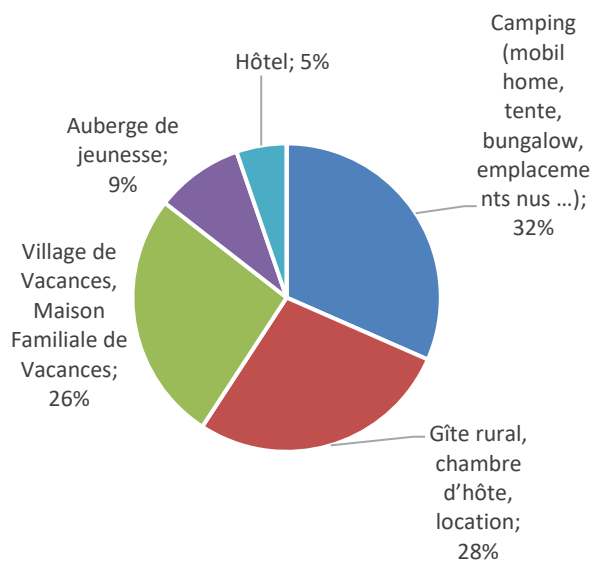
1.2.3- Des séjours harmonieusement répartis sur le territoire métropolitain et des types d'hébergement variés



On observe une grande diversité dans les régions de destination : toutes les régions métropolitaines, excepté la Corse, ont accueilli au moins un séjour en 2022.

Les Régions Occitanie, PACA et AURA concentrent 50 % des séjours.

Régions de destination des séjours



Les campings et gîtes sont les formes d'hébergement privilégiées dans le cadre des séjours soutenus.

Ces modalités :

- constituent des lieux privilégiés d'organisation d'ACM ;
- permettent la location longue durée par les porteurs de projets qui proposent aux vacanciers de se succéder sur ces sites durant les périodes de vacances.

Les campings sont privilégiés lorsque les porteurs souhaitent favoriser les séjours en milieu ordinaire, favorisant la mixité et la rencontre avec d'autres vacanciers.

Répartition des séjours selon les types d'hébergement

1.2.4- Des séjours dont le coût est variable, et pour lesquels l'aide de l'ANCV est la principale source de financement

Des coûts de séjour hétérogènes d'un projet à l'autre

En 2022, le **coût total des 49 projets** soutenus et pour lequel le bilan a été transmis est de **759 075 €** pour **1 237 bénéficiaires** (et 350 accompagnateurs).

Le coût moyen d'un projet par bénéficiaire est de 471 € (contre 451 € en 2021). Ce coût ramené à la journée porte de forts écarts-types : de 8 €/jour/pers à 222 €/jour/pers.

94 % des projets ont un coût par jour et par personne réalisé inférieur ou égal à 150 €, contre 90 % en 2021.

Les projets les plus onéreux sont :

- les plus lointains ;
- ceux faisant l'objet d'un taux d'encadrement les plus importants ;
- ceux de courtes durées.

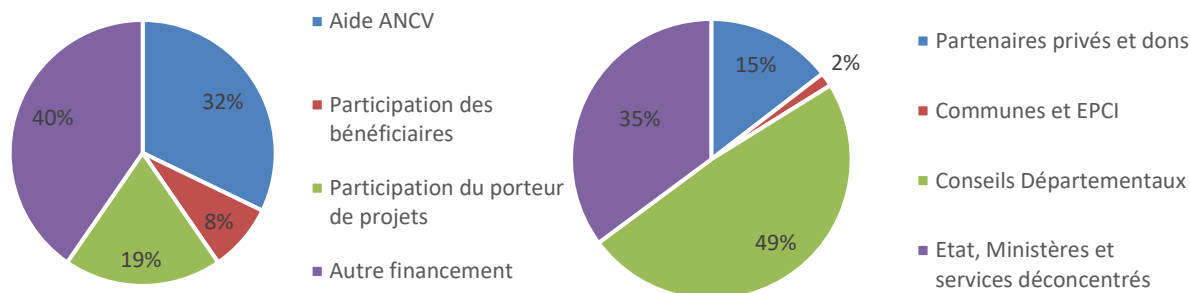
Sur la base des 49 projets réalisés, **240 679 € d'aide ont été utilisés**.

Le montant moyen attribué par l'ANCV est ainsi de **195 € par personne, contre 215 € en 2021**. Cette baisse observée, malgré l'augmentation du plafond d'aide, peut être en partie attribuée :

- à l'augmentation de la part des encadrants, pour lesquels le plafond d'aide est inférieur, au détriment des proches/amis, qui bénéficient du même montant d'aide que les enfants protégés.
- aux durées et distances de séjours contenues par rapport à l'année précédent.

Surtout, elle semble correspondre à **la nette augmentation des sources de cofinancement** :

Un nombre et un volume de co-financements en nette augmentation



Répartition du financement des séjours

Répartition du « Cofinancement Autres »

L'aide de l'Agence, qui apparaissait en 2021 comme la source de financement principale des séjours, ne représente plus aujourd'hui qu'1/3 de leur financement.

La part de financement émanant de **la structure porteuse de projets** connaît également une nette diminution, ne représentant plus que 19% des **recettes du séjour**.

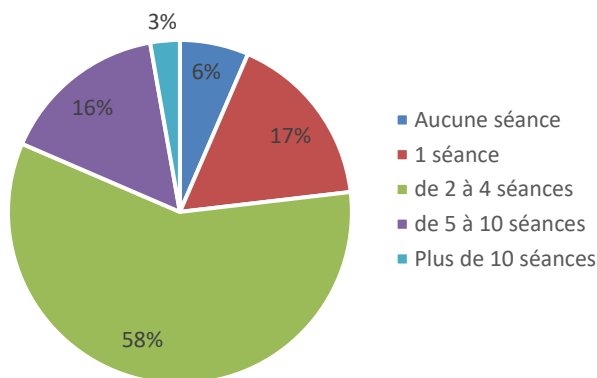
Le poste de recette « autres financements » connaît une augmentation équivalente de 21% en 2021 à 40 % en 2022. Cela traduit une importante évolution du volume des cofinancements, notamment publics : près de la moitié sont à l'initiative de Conseils Départementaux, et plus d'1/3 de l'Etat et de ses services déconcentrés, ou de Ministères.

La participation des bénéficiaires apparaît structurellement limitée du fait de leurs statuts et situations.

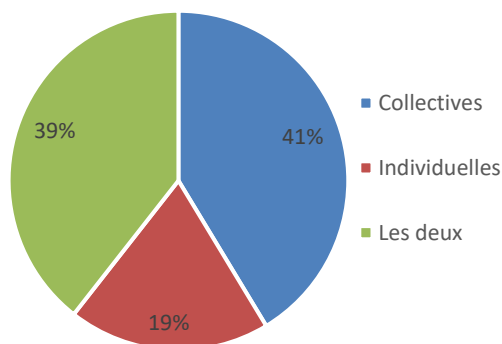
1.3- Des impacts nombreux et variés identifiés sur les parties prenantes

1.3.1- Le projet de vacances s'impose comme un support d'animation collective au sein des établissements porteurs, malgré un nombre de séances de préparation limité

En amont du projet, un nombre limité de séances de préparation durant lesquelles les dimension collective ou mixte sont privilégiées



Nombre de séances de préparation du séjour



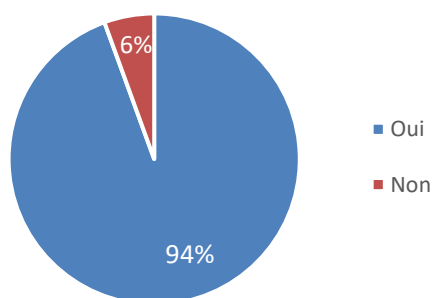
Modalité de préparation du séjour

75% des séjours, ont fait l'objet de 1 à 4 séances(s) de préparation. Seuls 6% des projets n'ont fait l'objet d'aucune préparation, contre 17% en 2021.

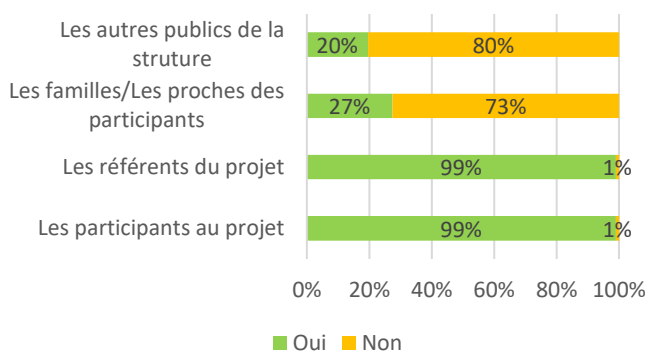
Ce constat semble traduire la difficulté observée pour les référents éducatifs au contact des enfants de conjuguer l'accompagnement au quotidien et la mobilisation sur un projet « hors les murs ».

80% des projets ont privilégié des modalités collectives ou mixtes, associant séances collectives et entrevues individuelles, dans un double souci de rationalisation du temps consacré et de pré-cohésion des groupes de partants.

Des bilans du séjour plus fréquemment réalisés au sein des structures porteuses de projets au retour des vacances



Réalisation de réunions de bilan des séjours



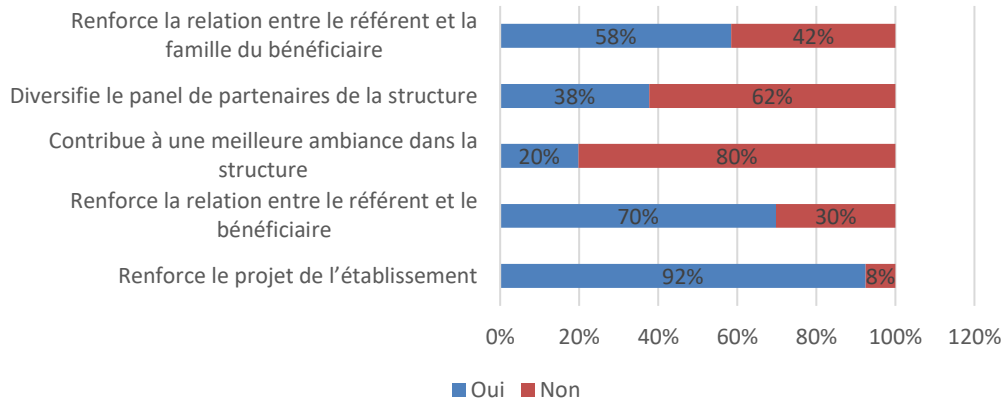
Personnes impliquées dans les réunions de bilan

Des réunions de bilan des séjours de vacances ont été réalisées dans 94 % des cas, contre 84% en 2021.

Les acteurs les plus fréquemment impliqués dans les bilans sont les référents éducatifs et les enfants concernés eux-mêmes (99% du temps).

Les familles participent dans 27 % des cas, et les autres publics de l'établissement 20% du temps, contre 7% en 2021, ce qui semble traduire une meilleure appropriation du dispositif en 2022, permettant des temps de retour d'expérience associant les référents éducatifs et les bénéficiaires.

1.3.2- Un dispositif qui contribue à renforcer l'accompagnement éducatif des établissements et services



Impacts sur les structures

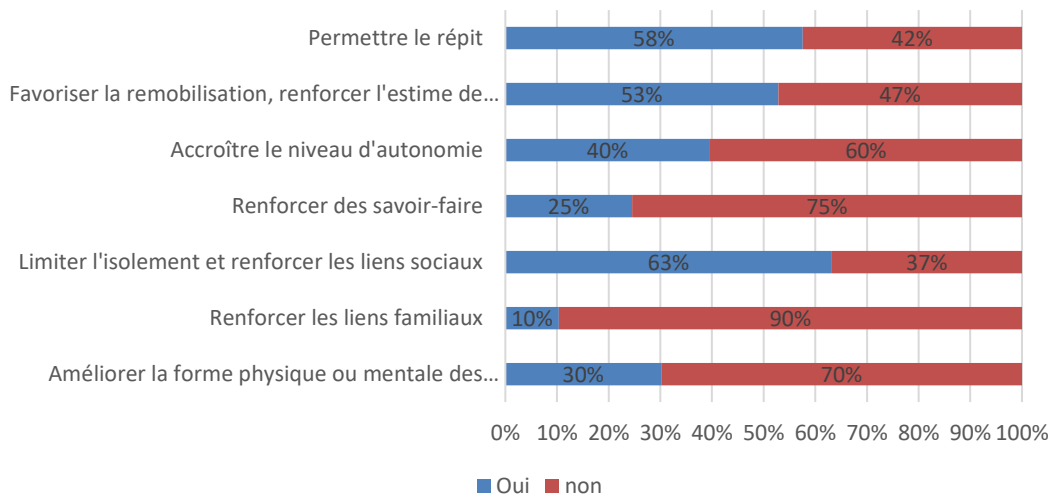
L'impact le plus souvent observé concerne le renforcement du projet éducatif de l'établissement. Ce constat apparaît cohérent avec la contribution du dispositif au resserrement de la relation entre le référent éducatif et le jeune (92%).

La contribution du dispositif au **renforcement de la relation entre le référent éducatif et le jeunes ou sa famille** est identifié dans respectivement 70 % et 58 % des projets :

- Les structures en situation de proposer l'accès aux vacances aux enfants et jeunes, voire à leurs familles, disposent d'un outil transactionnel permettant d'adoucir et d'approfondir les échanges au profit du suivi éducatif de l'enfant.
- Les impacts observés en termes d'**amélioration de relation entre le référent éducatif et la famille**, concernent majoritairement les jeunes partis en famille d'accueil ou d'origine mais aussi des mineurs en établissement et des majeurs ASE, dans une optique de maintien et/ou renforcement du lien parental.

Près de 38% des projets ont également permis de diversifier le panel de partenaires de la structure.

1.3.3- Un dispositif qui contribue à renforcer l'accompagnement éducatif des établissements et services



Impacts sur les participants

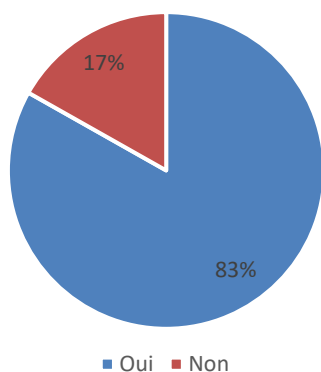
Le renforcement des liens sociaux et la limitation de l'isolement sont cités comme impact dans près de 2/3 des projets, particulièrement pour les majeurs ASE.

Le répit constitue un impact souvent observé (dans 58 % des cas), le dispositif concernant une majorité d'enfants placés pour lesquels le séjour de vacances constitue l'une des rares occasions de sortie.

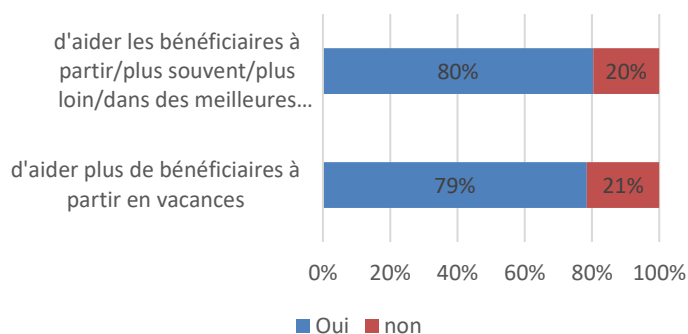
La remobilisation et le renforcement de l'estime de soi sont également observés à un niveau quasi-équivalent, à rapprocher de la volonté éducative sous-jacente aux séjours.

40% des séjours permettent au porteur de projets de constater un accroissement du niveau d'autonomie, particulièrement chez les jeunes majeurs, tandis que la plupart des séjours en famille d'accueil ou d'origine aboutissent à un resserrement des liens familiaux.

1.3.4- Un dispositif qui permet d'aider davantage d'enfants à partir dans de meilleures conditions



Organisait déjà des vacances



L'appel à projets a permis

La plupart (83 %) des porteurs de projets organisaient déjà des séjours de vacances à l'attention des enfants et jeunes. Cette part est plus faible qu'en 2021 (92 %), illustrant le recours au dispositif par des PDP nouveaux entrants.

79 % des porteurs considèrent que **l'appel à projets a permis d'aider davantage d'enfants** à partir en vacances, et **une part équivalente considère qu'il a également permis d'aider** les bénéficiaires à partir **plus loin, plus souvent, ou dans de meilleures conditions** qu'en l'absence d'aide.

70 % des PDP estiment que **le séjour n'aurait pas pu être concrétisé sans l'aide de l'ANCV**

Tous envisagent d'organiser de nouveaux projets de vacances, et d'avoir recours au dispositif, en 2023.